

Au sommet, le parti continuera à mener son action. Mais cette action n'a qu'un caractère démonstratif. Celle menée dans les entreprises et les localités aura beaucoup plus d'importance.

La "Vérité" donnera la place la plus grande aux diverses réalisations. Toutes les informations doivent être transmises à la rédaction, au plus vite, si possible avant le 1er Avril.

+  
+ +

- 2 -

RESOLUTION DE SYNDICAT DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'HERAULT.

Nous avons reçus du syndicat de l'Éducation Nationale de l'Hérault la résolution suivante que les camarades peuvent faire adopter et appuyer dans leur milieu de travail. Le fait qu'elle ait été adoptée par un syndicat important lui donne au départ de l'autorité. Le F.E.N. autonome contient toutes les tendances car elle a évité la scission en restant autonome.

Communiquer à la presse et au syndicat de l'Hérault après adoption. TENIR "LA VERITE" AU COURANT.

" C O N T R E   L A   G U E R R E   D ' I N D O C H I N E "

"Le conseil syndical de la Fédération de l'Éducation Nationale autonome de l'Hérault, réuni le 10 mars 1949, constatent le grand nombre d'appels contre la guerre d'Indochine (en particulier ceux de la jeunesse démocratique, de la Ligue des Droits de l'Homme, de Franc-Tireur, et de la section de la Loire du Syndicat National des Instituteurs qui demandait une campagne du .S.N.I.),

Salue tous les efforts pour mettre fin à ce massacre des vies humaines en Indochine, mais :

1°) Souligne énergiquement la responsabilité des classes capitalistes et spécialement du capital financier dans la poursuite de la guerre et la soumission de l'Etat aux désirs et aux ordres de la bourgeoisie impérialiste française ;

2°) Estime qu'on ne lutte pas contre l'usage des armes par la seule mobilisation des consciences et qu'on ne saurait mettre fin à cette guerre que par une action concertée de la classe ouvrière, action concrète, directe, du prolétariat ;

3°) Demande que le Syndicat National des Instituteurs et toutes les organisations qui s'affirment contre la guerre soient à la pointe de ce combat qui n'est autre qu'une forme de la lutte des classes ;

4°) Insiste pour que, dans chaque département, une action soit entreprise sous l'égide du S.N.I. et de la F.E.N. pour :

a) exiger de tout parlementaire appartenant à un parti ouvrier :  
- l'engagement de voter contre les crédits de guerre, sous quelque forme qu'ils se présentent.